

Ville de

SAINT REMY DE PROVENCE

Place Jules Pellissier

13538 St Rémy de Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30AVRIL 2019

Date de convocation :

24 avril 2019

Nombre :

- de conseillers en exercice : 33

- de présents : 26

- d'absent : 1 (jusqu'à la délibération n°
2019-53)

- de représentés : 6

- de votants : 32

N°2019-48

Le Maire certifie que le compte

rendu de cette délibération

a été affiché à la porte de

la mairie et transmis en

sous préfecture le :

Le Maire

L'an deux mille dix-neuf, le 30 avril, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hervé CHERUBINI.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, ABIDI (à partir de la délibération n° 2019-54) AOUN, BONET, BROSSARD-GONFOND, CHERUBINI, CLAPIER, COLOMBET, DOURDIN, FAVERJON, GAY, GIOVANNETTI, GUENOT, INGOGLIA, JODAR, LAPEYRE, LAUBRY, MARIN, MARSOT, NEGRE, OULET, PASCAL, PERROT-RAVEZ, PLAUD (jusqu'à la délibération n° 2019-55), PONS, RAYBAUD, VIDAL-FUENTES, WILDE, Formant la majorité des membres en exercice

Absents représentés :

M. BLANC représenté par M. FAVERJON

Mme BODY-BOUQUET représentée par M. GIOVANNETTI

M. GUIGNARD représenté par Mme DOURDIN

M. GUILLOT représenté par Mme PASCAL

M. MILAN représenté par Mme INGOGLIA

Mme MONTAGUT représentée par Mme JODAR

Absentes : Mme ABIDI (jusqu'à la délibération n° 2019-53)

Mme PLAUD (à partir de la délibération 2019-56)

Secrétaires de séance : Mesdames LAUBRY et PASCAL

N°2019-48

Propreté de la Ville – Intervention des Services Municipaux en dehors des prestations de collecte et de nettoyage ordinaires – Fixation du montant des Redevances

Vu l'article L.2122.22 – 2° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération n° 2014-39 en date du 5 avril donnant délégation à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat, pour toutes les matières prévues au dit article,

Vu l'arrêté Municipal N°SG 2019-6 en date du 29 avril 2019 portant règlement général de propreté urbaine,

Considérant les engagements pris par la Ville de Saint-Rémy-de-Provence en matière de Propreté Urbaine,

Considérant que ces manquements ont un coût pour la Collectivité,

Considérant la nécessité de fixer le montant des tarifs pour l'intervention des services municipaux en dehors des prestations de collecte et de nettoyage habituels,

Madame Ravez propose à l'Assemblée de fixer le coût des redevances suivantes :

Ville de

SAINT REMY DE PROVENCE

Place Jules Pellissier

13538 St Rémy de Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30AVRIL 2019

1/ FORFAITS

Date de convocation :

24 avril 2019

Nombre :

- de conseillers en exercice : 33

- de présents : 26

- d'absent : 1 (jusqu'à la délibération n°
2019-53)

- de représentés : 6

- de votants : 32

N°2019-48

Le Maire certifie que le compte

rendu de cette délibération

a été affiché à la porte de

la mairie et transmis en

sous préfecture le :

Le Maire

Descriptif

Montant (€ HT)

- Intervention pour présence de déchets type : Pochons, sacs d'ordures ménagères, cartons, palettes, etc,...	
Sur le domaine public en infraction avec le règlement général De propreté et avec le règlement de collecte des déchets Ménagers de la CCVBA	
Forfait intervention	65,00
- Intervention pour enlèvement de déjections canines Par unité	45,00
- Intervention pour présence des sacs jaunes de tri sélectifs en Infraction avec le règlement général de propreté et avec le règlement de collecte des déchets ménagers de la CCVBA Par unité	67,00
- Intervention d'une équipe de dégrafitage jusqu'à 10 m² Forfait	500,00

**2/ COUTS HORAIRE DU MATERIEL EN EUROS (Comprenant tous les
frais affectés
Au matériel : chauffeur, carburant et autres frais)**

Descriptif

Montant (€ HT)

- Aspirateur urbain 240 litres	34,00
- Aspirateur feuilles seul monté sur benne	11,00
- Camion PATC inférieur à 3,5 tonnes	42,00
- Camion PATC supérieur à 3,5 tonnes	43,00
- Tractopelle	75,00
- Chargeur à fourche	67,00
- Laveuse, camion porteur	86,00
- Balayeuse 5m3	52,00
- Balayeuse poids lourds	62,00
- Véhicule porteur 3 roues	32,00

3/ COUT HORAIRE DU PERSONNEL EN EUROS

Descriptif

Montant (€ HT)

- Surveillant des voies publiques	36,00
- Chauffeur d'engin	29,00
- Agent d'exécution	28,00
Majoration pour dimanche jours fériés et nuits (1,5)	

Ville de

SAINT REMY DE PROVENCE

Place Jules Pellissier

13538 St Rémy de Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30AVRIL 2019

4/ COUTS UNITAIRES POUR INTERVENTIONS SPECIFIQUES

Descriptif	Montant (€ HT)
Redevance pour enlèvement de tags par m ² supplémentaire Au forfait	
- Recouvrement peinture	7,00
- Hydrogommage	13,00
- Nettoyage chimique	8,00

Mme Ravez demande au Conseil Municipal :

- De mettre en application ces mesures à compter de la date d'enregistrement de la présente délibération.
- Dit que les recettes seront inscrites au Budget.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** la mise en application des mesures ci-dessus énumérées à compter de la date d'enregistrement de la présente délibération.

Les recettes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Hervé CHERUBINI.

Date de convocation :

24 avril 2019

Nombre :

- de conseillers en exercice : **33**

- de présents : 26

- d'absent : 1 (*jusqu'à la délibération n°
2019-53*)

- de représentés : 6

- de votants : 32

N°2019-48

Le Maire certifie que le compte

rendu de cette délibération

a été affiché à la porte de

la mairie et transmis en

sous préfecture le :

Le Maire